

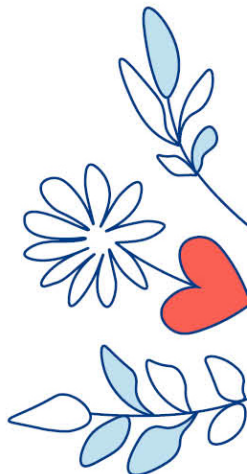
Comités écosystèmes

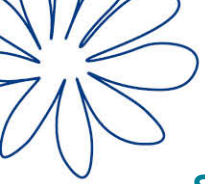
Ensemble pour transformer la santé de demain

Guide de fonctionnement

Public cible : Membres des comités écosystèmes Vaudreuil-Soulanges

Révision 2026





Sommaire

Ce guide a pour visée d'encadrer une démarche organisationnelle; le démarrage des comités écosystèmes.

Le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest est constitué de 4 RLS soit les :

- RLS Vaudreuil-Soulanges,
- RLS Jardins-Roussillon,
- RLS Haut-Saint-Laurent
- RLS Suroit.

Un RLS est « *un réseau qui a été mis en place conformément à un décret du gouvernement et vise à responsabiliser tous les intervenants de ce réseau afin qu'ils assurent de façon continue, à la population du territoire de ce réseau, l'accès à une large gamme de services de santé et de services sociaux généraux, spécialisés et surspécialisés* (article 99.3 LSSSS) » (MSSS, Glossaire, p.6)

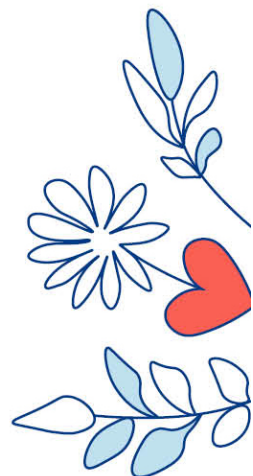
Pour des raisons de proximité et en réponse aux demandes des différentes parties prenantes, les comités écosystèmes du CISSS de la Montérégie Ouest seront constitués sur la base du découpage par municipalité régionale de comté (MRC) soit :

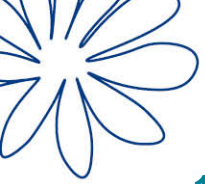
- Comité écosystème de la MRC Vaudreuil-Soulanges
- Comité écosystème de la MRC Roussillon
- Comité écosystème de la MRC Les Jardins-de-Napierville
- Comité écosystème de la MRC Haut-Saint-Laurent
- Comité écosystème de la MRC Beauharnois Salaberry

Ce guide permettra de définir les pratiques attendues pour un fonctionnement optimal des comités écosystèmes en fournissant une structure claire et efficace, en valorisant la collaboration, l'innovation, et la cocréation pour améliorer la santé globale de la population.

Ce guide est révisé une première fois en 2026, découlant de l'intégration du CISSS de la Montérégie-Ouest à Santé Québec.

Note importante : Avec l'évolution de la gouvernance de Santé Québec, il est possible que ce guide évolue et ce, en concertation avec les membres.





1. Introduction

La volonté conjointe de doter la Montérégie-Ouest d'une gouvernance locale en santé pour mieux répondre aux besoins de la population

Les comités écosystèmes ont été mis en place dans le contexte où les besoins et les défis en matière de santé globale¹ sont de plus en plus complexes, et qu'aucune organisation ne peut, à elle seule, répondre efficacement à ces enjeux. La diversité des problèmes de santé, la variabilité des populations et les ressources limitées exigent une approche collaborative et intégrée de transformation de l'offre de soins et de services visant à mieux répondre aux besoins de santé globale de la population de la Montérégie-Ouest. Leur création s'inscrivait initialement en appui du Plan Clinique Organisationnel (PCO) 2023-2033, lequel reposait sur une approche de codétermination des enjeux, de concertation et de cocréation avec les partenaires du territoire.

Cette démarche a permis de jeter les bases d'une gouvernance territoriale collaborative, fondée sur la proximité, le dialogue continu et la mobilisation des acteurs locaux autour des réalités propres à chaque milieu.

Depuis le 1^{er} décembre 2024, le CISSS de la Montérégie-Ouest est devenu un établissement de Santé Québec, marquant une évolution importante du cadre de gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux. Dans ce contexte, le 1^{er} mai 2025, le conseil d'administration de Santé Québec a adopté le Plan stratégique 2025-2028 du réseau de la santé et des services sociaux, issu d'une vaste démarche de collaboration et de concertation impliquant les présidents-directeurs généraux des établissements ainsi que plus de 80 partenaires externes, incluant notamment des associations professionnelles et syndicales, des usagers partenaires, des regroupements de comités d'usagers et des ordres professionnels.

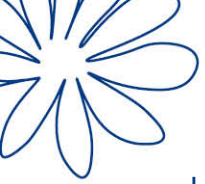
Découlant de cette planification stratégique, le CISSS de la Montérégie-Ouest, à l'instar des autres établissements de Santé Québec, a élaboré son Plan d'établissement 2025-2028, lequel précise les initiatives qui seront déployées localement afin de contribuer à l'atteinte des objectifs et cibles établis par Santé Québec.

Par ailleurs, parmi les changements importants du cadre de gouvernance du réseau, Santé Québec a nommé, le 4 juillet 2025, les membres du conseil d'administration d'établissement des établissements de Santé Québec le tout en cohérence avec la Loi sur la gouvernance du système de Santé et de Services sociaux (LGSSSS). Le conseil d'administration d'établissement du CISSS de la Montérégie-Ouest a plusieurs fonctions, notamment, celui-ci maintien des relations avec les communautés composant la population desservie par l'établissement.

Dans ce contexte renouvelé, les comités écosystèmes demeurent des espaces privilégiés de gouvernance territoriale, appelés à évoluer afin de s'arrimer au nouveau cadre stratégique. Ils poursuivent leur raison d'être fondamentale, soit favoriser une lecture partagée du territoire, renforcer la collaboration intersectorielle et soutenir l'émergence d'actions structurantes contribuant à l'amélioration de la santé globale de la population, en cohérence avec les orientations de Santé Québec et les réalités locales.



¹ Santé globale inclut les dimensions de santé physique, sociale, mentale, spirituelle/communautaire. Elle inclut les déterminants de la santé (ex. alimentation, accès au logement) et les objectifs de développement durable.



Le rôle du comité est d'assurer une lecture stratégique des principaux enjeux locaux, d'en favoriser une compréhension partagée et de créer les conditions propices à la mobilisation des leviers, ressources et influences nécessaires pour dépasser les blocages systémiques. Les comités contribuent ainsi à l'orientation des priorités en santé globale et à l'émergence de réponses cohérentes, en appui aux dynamiques et initiatives locales porteuses. Pour continuer dans cette approche inclusive et ouverte, une approche mettant l'emphase sur le développement d'écosystèmes par réseau local de services (RLS) en fonction des besoins et des caractéristiques de la population est suggérée. Toutefois, pour répondre à une demande de partenaires, une approche de comité écosystème par MRC a plutôt été retenue.

1. Approche privilégiée

Une approche écosystémique pour cocréer des solutions de santé à travers la collaboration locale est au cœur de la démarche : la force du NOUS !

L'approche écosystémique repose sur la collaboration et la coconstruction entre les différents acteurs d'un territoire, dans une perspective de responsabilité partagée à l'égard de la santé globale de la population. La force du NOUS réside dans la capacité des partenaires à croiser leurs expertises, mobiliser leurs ressources et agir de manière concertée afin de répondre aux besoins et défis vécus par les citoyennes et citoyens, en tenant compte des réalités locales et de l'interdépendance entre les dimensions sociales, environnementales et sanitaires. Cette approche privilégie une lecture partagée des besoins populationnels, qui constitue le fil conducteur des travaux des comités écosystèmes.

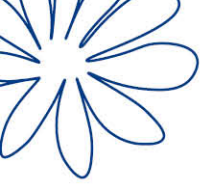
Dans ce contexte, les comités écosystèmes constituent des espaces structurants de gouvernance territoriale, favorisant le dialogue et la concertation entre des acteurs issus de différents secteurs. Ils permettent de faire circuler les réalités territoriales, d'alimenter la réflexion stratégique de l'établissement et de soutenir l'arrimage entre les besoins de la population et les orientations institutionnelles.

La participation d'un membre du conseil d'administration d'établissement contribue à prolonger l'activité citoyenne au sein de la gouvernance de l'établissement, en favorisant la circulation des réalités territoriales et des préoccupations de la population. Le conseil d'administration d'établissement agit à titre d'instance consultative et de recommandation auprès du président-directeur général, sans rôle décisionnel, ce qui permet d'alimenter la réflexion stratégique tout en respectant les cadres de gouvernance en vigueur.

2. Objectifs des comités écosystèmes

- **Favoriser une lecture partagée et actualisée des réalités territoriales** en croisant les perspectives des acteurs de la santé, des services sociaux, du milieu communautaire, municipal et socioéconomique, afin de dégager une compréhension commune des besoins populationnels et des enjeux de santé globale propres à chaque territoire;
- **Contribuer à la réduction des écarts entre les besoins populationnels et l'offre de services** en identifiant et en priorisant collectivement des enjeux structurants, notamment les besoins émergents ou insuffisamment adressés, dans une logique de complémentarité avec les mécanismes de concertation existants.
- **Soutenir la mobilisation des acteurs autour d'actions ou de projets structurants** adaptés aux réalités locales, impliquant des contributeurs multiples, et visant des retombées tangibles pour la population.





3. Mandat des comités écosystèmes

Un espace stratégique de convergence et de dénouement collectif des enjeux de santé globale populationnelle de la Montérégie-Ouest

- Une meilleure accessibilité en santé;
- Offrir un parcours plus fluide;
- Être plus performant;
- Être plus humain.

1. Suivre, contribuer et soutenir la réalisation de projets répondants aux besoins et défis de la population de la Montérégie-Ouest et co-déterminer avec les membres des écosystèmes et qui répondent à l'une des quatre (4) grandes orientations
○ En jouant un rôle de relayeur d'information auprès des autres partenaires de la communauté et en assurant les suivis requis lors des comités, en lien avec les projets co-déterminés.
2. Co-déterminer de nouveaux enjeux et défis de la population en matière de santé globale en s'appuyant sur le croisement des portraits territoriaux
○ En assurant une veille stratégique au niveau des enjeux de santé et de services sociaux au sein de la MRC.
3. Contribuer à dénouer des impasses stratégiques nommées par les tables de concertation locales, les tables de développement social, le comité de vigie ou par toute autre instance nommée par un membre des comités écosystèmes

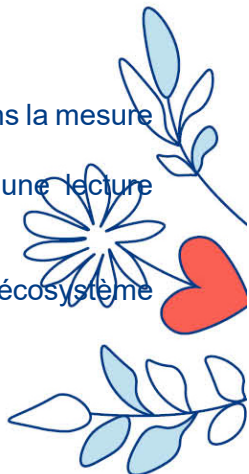
4. Engagement des acteurs

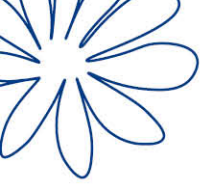
Des acteurs engagés pour la santé de la population

Les partenaires

Dans le cadre des comités écosystèmes, chaque partenaire s'engage à :

- Nommer un référent pour le comité écosystème au sein de son institution;
- Participer de manière soutenue aux rencontres du comité ou s'y faire représenter, dans la mesure du possible;
- Contribuer activement aux échanges et à la réflexion collective, en partageant une lecture stratégique des réalités issues de son milieu;
- Soutenir les orientations et pistes d'action identifiées par le comité;
- Favoriser la cohérence et la circulation de l'information entre les travaux du comité écosystème et les actions ou initiatives portées par son institution sur le territoire concerné;
- Contribuer à la valorisation des travaux du comité, lorsque pertinent





L'équipe coordonnatrice: pilier de la cohérence et de la continuité des travaux des comités

- La composition de l'équipe:
 - D'un.e représentant.e de la direction générale du CISSSMO;
 - D'un.e coordinateur.ice des comités écosystèmes du CISSSMO;
 - De deux à trois membre non CISSSMO désigné par le comité.
- Le rôle de l'équipe coordonnatrice
 - Préparer les rencontres du comité, notamment en élaborant les ordres du jour et en planifiant les séances, en cohérence avec les discussions tenues lors des rencontres précédentes;
 - Assurer la continuité des échanges et des réflexions d'un comité à l'autre, en s'appuyant sur les éléments soulevés lors des rencontres;
 - Soutenir le suivi des orientations et des constats formulés par le comité, sans se substituer aux instances responsables de la mise en œuvre;
 - Veiller au respect du mandat, de la posture et du cadre de fonctionnement du comité;
 - Favoriser la cohérence et la mise en lien des travaux du comité écosystème avec ceux des autres instances, comités et tables locales, dans le respect des mandats de chacun
 - Contribuer au maintien d'une dynamique de mobilisation et d'engagement des membres.

5. Une composition reflétant l'ensemble de l'écosystème de la MRC

- **Des représentants du CISSSMO**
 - Un représentant de la Direction générale
 - Un directeur du CISSSMO (selon les enjeux traités);
 - La coordinateur.ice des comités écosystèmes du CISSSMO;
 - La cheffe de programme développement des communautés et activités de santé publique;
 - Un(e) gestionnaire du service des communications du CISSSMO;
 - Un membre du conseil d'administration d'établissement du CISSSMO.
- **Des représentants des RLS et des partenaires**
 - Élu ou son attaché politique;
 - DG de fondation;
 - Préfet de la MRC;
 - DG de la chambre de commerce;
 - DG de la corporation de développement communautaire (CDC);
 - DG de Concertation Horizon;
 - Médecin du DTMF;
 - Représentant du développement économique local (si applicable);
 - Usager partenaire;
 - Représentant de la table de développement social.

**Nous proposons cette composition de base, toutefois nous croyons que la composition requiert une flexibilité ajustée à la réalité de chacune des MRC.*

Consignes de substitutions en cas d'absence des membres : Un membre régulier peut désigner un substitut en cas d'absence et informer la coordonnatrice des comités écosystèmes. Le membre régulier doit s'assurer que le substitut lui fasse le suivi par la suite.





À l'occasion des discussions des comités écosystèmes, des groupes de travail thématiques peuvent être mis en place et impulsés.

Si des concertations locales existent en la matière, la cheffe en développement des communautés et activités de santé publique assurera les liens avec les instances locales lorsque requis.

6. Fonctionnement et organisation des comités : garantir l'efficacité par une structure adaptée

- **Modalités des comités écosystèmes**

- Trois (3) rencontres annuelles sont organisées.
- *Proposition de structure d'ordre du jour :*

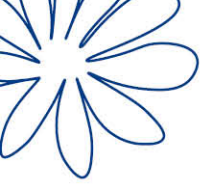
1. Nouvelles de l'établissement
○ Informations ciblées ○ Contenus définis en amont selon les besoins des membres ○ Lien explicite avec les enjeux ou cibles suivis
2. Préoccupations / nouvelles du territoire en lien avec la santé de la population
○ Préoccupations et signaux issus des milieux des membres ○ Nouvelles du territoire : informations de la table en développement social
3. Enjeu ou cible priorisée par le comité
○ Fil conducteur des travaux (croisement des portraits et 4 orientations) - Retour sur l'enjeu ou la cible retenue par le comité, appréciation stratégique de l'évolution, ajustement ou maintien du focus.
4. Ajustement de la lecture populationnelle
○ Identification des besoins d'information ou d'éclairage, etc.

- Un rapport annuel de réalisations et d'impacts est produit avec une communication à la population et une copie du rapport annuel est transmis à titre informatif au conseil d'administration d'établissement du CISSS de la Montérégie-Ouest.
- Appréciation annuelle de la mobilisation des membres de l'écosystème

- **Principes de fonctionnement**

- ✓ Ouverture, inclusion, collaboration et cocréation;
- ✓ Transparence et communication ouverte;
- ✓ Bienveillance;
- ✓ Respect du mandat du comité;





- ✓ Reconnaissance des réalités et des capacités des milieux;
- ✓ Apprentissage collectif et amélioration continue;
- ✓ *Financement par projet (sources municipales, provinciales et fédérales).*

7. Interdépendance avec comités ou structures existantes

Le comité écosystème conçu comme un pivot d'articulation

Dans chaque RLS (MRC), des tables et comités, tels que les tables de concertation locales, sont mis en place pour répondre aux besoins de santé globale de la population.

Nous proposons donc de renforcer les liens de collaboration avec ces tables de concertation locales pour :

- Identifier des synergies possibles dans l'avancement des projets
- Aider les tables de concertation locale à dénouer des impasses, et ce à leur demande;
- Valider les nouveaux défis et besoins en matière de santé globale de la population;
- Inviter les membres à cocréer et mettre en œuvre des solutions répondant à ces nouveaux défis et besoins.

Les membres de ces tables incluent des représentants du milieu communautaire, scolaire, municipal, du réseau de la santé et autres acteurs de la communauté concernée. Ils jouent un rôle clé dans la résolution des enjeux et défis locaux.

Il est important de noter que des liens de collaboration sont proposés sans lien hiérarchique et dans le respect de leur mandat.

Le Comité Écosystème de Vaudreuil-Soulanges est reconnu comme le chantier régional associé à la priorité collective « Santé et services sociaux » de la Politique de développement social durable (PDSD) de Vaudreuil-Soulanges. La PSDS de Vaudreuil-Soulanges compte sept (7) priorités d'intervention. Parmi celles-ci, le chantier s'appuie sur la priorité suivante :

1. Les soins de santé et les services sociaux

Et vise les 2 objectifs suivants :

1. Contribuer à l'accessibilité, la continuité et la qualité des soins de santé et des services sociaux sur l'ensemble du territoire
2. Contribuer au projet du futur hôpital afin qu'il réponde aux besoins des citoyens et des organisations.

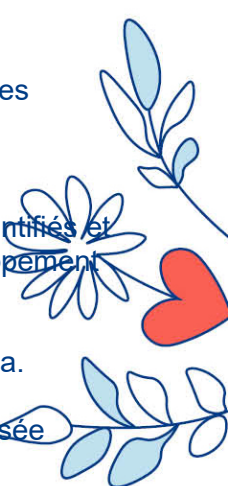
À ce titre, il contribue aux travaux de la Table de développement social de Vaudreuil-Soulanges (TDSVS) via :

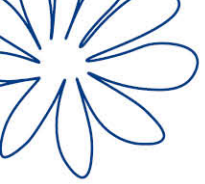
Le mandat spécifique suivant :

- Identifier et mettre en œuvre des stratégies ou des projets en fonction des besoins identifiés et enjeux priorités par la TDS VS et le milieu, en cohérence avec la Politique en développement social de Vaudreuil-Soulanges.
- Actualiser les priorités, élaborer et suivre son plan d'action ;
- Rapporter les enjeux et faire état de la situation (des actions) à la TDS VS et vice versa.

Et le rôle spécifique suivant :

- Assurer la complémentarité des actions déjà en œuvre ou en voie de l'être, dans une visée intersectorielle ;





- Viser le consensus sur le choix des actions à prioriser, mettre en commun les moyens/ressources et travailler ensemble dans une meilleure synergie ;
- Partager les informations sur les avancées de leurs travaux au comité de coordination et à la TDS VS, afin que tou.te.s soient informé.e.s ;
- Identifier une ou des personne.s représentante.s (porte-parole) qui pourra relayer les enjeux et l'avancement des actions à la Table, permettant ainsi à celle-ci de formuler, au besoin, des recommandations ou demandes au conseil de la MRC.
- Participer à l'évaluation d'impact de la Table.

Le Comité Écosystème de Vaudreuil-Soulanges agit en complémentarité avec les autres instances de concertation du territoire, dans le respect des mandats et expertises de chacun.

8. Mesures d'impact

Évaluer les résultats et impacts pour mieux construire l'avenir

- Utilisation d'indicateurs d'impact pour évaluer l'efficacité des actions sur la santé globale de la population;
- Suivi régulier des projets et des solutions mis en place;
- Rapport annuel détaillant les réalisations et les impacts des projets;
- Communication régulière avec la population pour assurer la transparence et l'engagement.

